

Stratégie de sécurisation des collèges 2025-2028

Préambule

Depuis 2017, le Département de l'Essonne a renforcé ses politiques publiques en termes de sécurité, prévention et de citoyenneté au travers de différents schémas et plans d'actions. Cet engagement répond à une réalité du territoire dont la vision est partagée avec les partenaires au travers des diagnostics réalisés et d'un suivi fin et partagé des phénomènes en Essonne.

En effet, depuis le Plan de sécurisation des sites engagé dès 2017 (plus de 30 millions d'investissement) et la première traduction opérationnelle qu'a constitué la mise en vigilance vidéoprotection des collèges grâce au Poste départemental de contrôle (PDC) créé en 2021, le Département de l'Essonne s'est affirmé comme un partenaire opérationnel de prévention des violences et incivilités en milieu scolaire. Le raccordement du Poste départemental de contrôle au réseau vidéoprotection de la Préfecture de Police, avec le déport d'images en direct vers le CORG Gendarmerie et le CIC Police, constitue un atout stratégique dans la mise en œuvre opérationnelle du plan de sécurisation des sites.

De plus, la délibération cadre de mise en œuvre des politiques publiques sécurité, prévention et citoyenneté 2023- 2028 votée en Assemblée départementale le 5 juin 2023 (SP-2023-1-023) vise à encadrer et évaluer l'ensemble des politiques publiques sécurité, prévention et citoyenneté déployées par le Département. Cette délibération cadre souligne l'effort engagé quant à la sécurisation des collèges et aux actions de prévention des violences ciblées sur le public des collégiens, mentionné dans le Contrat Local de Sécurité Intégrée (CLSI) signé en 2023 avec la Préfecture de l'Essonne, plaçant le Département dans le continuum de sécurité.

Au regard de l'actualité et de l'état des violences notamment urbaines sur le territoire, mais également de la prégnance du risque incendie, du risque cyber et des risques naturels pouvant impacter les collèges, il convient aujourd'hui de se doter d'une stratégie sécurité sûreté des collèges et de renforcer la gouvernance de cette stratégie à fins d'exploitation opérationnelle sur la base d'une harmonisation des pratiques et de préconisations formulées et de structurer la gouvernance de cette politique publique par un maillage renforcé, tant en interne, qu'avec les acteurs du territoire.

VOLET SÛRETE

.....

I - RENFORCER LE « BOUCLIER SÛRETÉ DES COLLÈGES » : PORTAIL, CLÔTURE, VIDÉOPROTECTION, ALARMES ANTI-INTRUSION, PPMS, CONTRÔLE D'ACCÈS, VISIOPHONIE ET SÉCURISATION DE LA LOGE

1. Préciser les responsabilités entre le Département et les EPLE et faciliter la communication

Depuis 2023, le Département a renforcé l'articulation avec les collèges sur le volet sûreté au prisme d'une répartition des compétences plus lisible et plus efficiente (lettres d'objectifs, conventions bipartites...).

Objectifs :

- Poursuivre le travail de répartition et de clarification des champs de responsabilités
- Déployer pour la rentrée scolaire 2025-2026 un livret technique Sécurité-sûreté de conseils et recommandations destiné aux chefs d'établissements
- Poursuivre la formation des chefs d'établissement à l'utilisation de la vidéoprotection (40% des chefs d'établissement formés à avril 2025)
- Proposer une mutualisation de certains contrats/prestations

Indicateurs :

- Taux de conventions bipartites signées par les EPLE
- Diffusion du livret technique sécurité-sûreté
- Pourcentage d'équipes de direction des collèges formés à la vidéoprotection

2. Préciser les responsabilités internes au sein du Département

Depuis 2024, un tableau de suivi Plan de sécurisation des sites est animé par la Direction sécurité prévention. Le volet sécurisation des collèges est suivi trimestriellement, le suivi opérationnel étant doublé d'un suivi budgétaire (fonctionnement et investissement).

Objectifs :

- Poursuivre le travail de répartition des champs de responsabilités et le suivi trimestriel en optimisant les interventions et en travaillant sur la lisibilité et la prévisibilité des actions pour les EPLE
- Poursuivre le travail de programmation croisée entre les différentes interventions de maintenance et améliorer la prévenance des EPLE
- Réduire les délais d'intervention par une gestion optimisée des stocks de petit matériel
- Déployer un schéma des clés pour faciliter l'accès aux collèges

Indicateurs :

- Nombre annuel d'interventions de maintenance des matériels actifs et passifs et répartition par EPLE
- Taux de résolution technique
- Coûts globaux et annuels de maintenance affectés aux collèges dans le cadre de la démarche « Combien coûte un collège »

3. Définir une politique de reporting hebdomadaire (élu référent et direction) avec un système d'alerte au-delà de 5 jours ouvrés et revisiter les modalités du pilotage de la crise et l'information des élus sur les faits graves (faits établissement, ...)

La politique de reporting hebdomadaire est encadrée par le nouveau schéma général des astreintes. Un volet *faits établissements* sera ajouté à ce reporting pour donner plus de lisibilité à la thématique.

Sur l'information des élus sur les faits graves, un travail est engagé avec l'Education nationale afin de croiser les procédures et de pouvoir à la fois alerter l'exécutif sur les faits graves et activer en temps réel les leviers opérationnels d'appui (vidéoprotection, médiation).

Objectifs :

- Intégrer le volet faits établissements dans le reporting hebdomadaire

- Construire une procédure avec l'Education nationale permettant une information de l'exécutif sur les faits graves

4. Construire une politique qualité et une stratégie d'investissement

Assurer la sécurisation d'un site consiste à déployer un dispositif afin de maîtriser la gestion des flux, humains, matériels, et d'informations. Transposé dans l'écosystème d'un collège il s'agit principalement d'axer les efforts sur la préservation de l'intégrité de l'enceinte et la surveillance des accès des élèves et des personnels ainsi que de la zone de livraison.

Objectifs :

- Poursuivre la réalisation d'audits de prévention situationnelle et croiser ces audits aux enjeux de sécurité sûreté, priorisés au titre du PPRC
- Initier et évaluer l'expérimentation de la reprise de la maintenance des alarmes anti-intrusion et des PPMS sur 10 collèges tests
- Uniformiser le matériel pour réduire le temps de réponse

Indicateurs :

- Taux d'audits réalisés chaque année
- Pourcentage et montant du PPRC dédié à la sécurité sûreté
- Effectivité de l'expérimentation auprès de 10 collèges tests, avec mise en place de la télésurveillance

5. Une vidéoprotection efficiente dans les collèges

Avec la création d'un poste départemental de contrôle, la collectivité s'est dotée dès 2021 d'un outil exceptionnel à l'échelle d'un département de gestion opérationnelle de la vidéoprotection dans les 101 collèges.

Pour mémoire, les missions du poste départemental de contrôle :

- Surveillance à distance des sites vidéoprotégés et télésurveillés 24h/24
- Gestion des droits d'accès des sites
- Mise à disposition des images sur réquisition judiciaire
- Réception des appels téléphoniques d'astreinte en dehors de l'ouverture de la collectivité.

Objectifs :

- Poursuivre l'intégration du poste départemental de contrôle (PDC) au continuum de sécurité
- Développer les interfaces opérationnelles avec les collèges
- Développer les interfaces d'alerte avec les partenaires et notamment avec l'Education nationale et la Préfecture sur les incidents graves et les vigilances
- Poursuivre la modernisation raisonnée du parc vidéoprotection dans le cadre du PPRC et déployer l'Hypervision.

Indicateurs :

- Nombre d'appels collèges vers PDC
- Nombre de demandes de relecture
- Nombre de réquisitions judiciaires
- Nombre de caméras renouvelées dans le cadre du PPRC.

6. Une connexion des dispositifs vidéoprotection au réseau de la Préfecture de police de la vidéoprotection

Décidé en 2010 pour l'installation de 1 000 caméras, le Plan Vidéo de la Préfecture de Police (PVPP) a été conçu comme un outil au service de la sécurité publique parisienne. A partir de 2015, il change de dimension avec près de 4 000 caméras en propre et plus de 37 000 caméras interconnectées sur l'ensemble du territoire régional.

La connexion du Poste départemental de contrôle au réseau vidéo de la Préfecture de Police constitue un atout stratégique dans la mise en œuvre opérationnelle du plan de sécurisation des collèges. Dès 2021, après un conventionnement avec la Préfecture de Police, le Département (Direction sécurité prévention) a entrepris de procéder à une possible exportation d'images vers le réseau de la Préfecture

de Police, avec possibilité de renvoi vers le CORG Gendarmerie et le CIC Police, permettant aux Forces de sécurité intérieure (FSI) de disposer d'un outil supplémentaire. A date, l'interconnexion entre les réseaux est fonctionnelle, les serveurs de DATA 4 du Département peuvent dialoguer avec ceux du PVPP et produisent une visualisation de 16 flux (caméras) simultanés. Le déport des images vers le CORG Gendarmerie et le CIC Police est donc opérationnel.

En parallèle, une réflexion est engagée avec la Région Ile de France afin d'étudier la faisabilité d'un raccordement des lycées au Poste départemental de contrôle.

Par ailleurs, une réflexion doit être conduite afin de favoriser l'interaction avec les systèmes communaux.

Objectifs :

- Poursuivre le travail engagé avec la Région Ile de France
- Structurer le retour des images vers le CORG Gendarmerie et le CIC Police

VOLET RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES, SECOURISME

.....

II - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES, PROMOUVOIR LE SECOURISME

1. Renforcer l'accompagnement des EPLE sur la sécurité incendie et renforcer les synergies internes et externes (SDIS)

Depuis 2023, le Département s'est fortement mobilisé sur l'accompagnement des EPLE en termes de sécurité incendie avec la mise en place du suivi des mesures compensatoires en cas de dysfonctionnement du SSI, la création d'un tableau des maintenances et vérifications réglementaires ERP type R réalisé partagé avec les EPLE et un suivi fin des commissions communales de sécurité grâce à une procédure complète partagée entre la DCMB, la DIREC et la DSP.

Objectifs :

- Poursuivre le travail engagé et renforcer les articulations avec les EPLE dans la préparation des commissions communales de sécurité (CCS) et, plus généralement, dans le suivi régulier des contrôles et vérifications réglementaires
- Préparer et diffuser à chaque rentrée scolaire un guide complet sécurité sûreté, partagé avec l'Education nationale et présentée aux principaux
- Poursuivre le travail engagé avec le SDIS et la Préfecture sur la préparation des commissions communales de sécurité complexes et l'harmonisation des procédures et organiser des commissions blanches sur des CCS complexes
- Anticiper la maintenance bâtiminaire

Indicateurs :

- Suivi annuel des CCS (avis favorables, avis défavorables)
- Suivi des mesures compensatoires déployées annuellement par le Département
- Nombre annuel de commissions blanches

2. Réduire la vulnérabilité des collèges face au risque inondation

Le projet vise à réduire la vulnérabilité des collèges de l'Essonne face au risque d'inondation, notamment lors de crues majeures de la Seine.

Il s'agit d'élaborer une stratégie partagée entre le Conseil départemental et l'État pour garantir la continuité de la scolarisation. Cette stratégie doit permettre de limiter le recours à l'enseignement distanciel en cas d'indisponibilité prolongée des établissements.

Le projet prévoit également la réalisation de travaux d'adaptation dans les collèges identifiés comme vulnérables. Il inclut la préparation à l'exercice HYDRO 25 via des procédures formalisées. Des actions non structurelles (organisationnelles et méthodologiques) et structurelles (travaux, relocalisation, équipements modulaires) seront mises en œuvre.

L'objectif est de raccourcir le temps d'indisponibilité des collèges en cas de crue. Un plan d'actions détaillé sera adopté par les services concernés. Ce plan comprendra des mesures rapides et efficaces à déclencher en situation de crise.

3. Proposer des formations aux personnels de collèges

Le Département a accentué ses efforts sur une politique de formation des personnels dans les collèges (461 personnes formées depuis 2016) :

- Formation SSI dans les collèges, soit sur demande du chef d'établissement, soit à l'issue d'une commission communale de sécurité complexe (action Direction sécurité prévention)
- Programme de formation des personnels des collèges au Santé Sécurité au travail et premiers secours (SST) : les agents sont formés par roulement chaque année depuis 2016 (recyclage + formation initiale) – action DIREC

Objectifs :

- Poursuivre les formations programmées en SST
- Engager une programmation de formation à la gestion du conflit

Indicateurs :

- Suivi annuel des personnels formés et des typologies de formation

VOLET RISQUES NUMERIQUES

.....

III - CONFORTER LA PREVENTION, LA PROTECTION ET LA REACTION FACE AUX RISQUES NUMERIQUES

1. Cybersécurité

Les recommandations du RSSI :

- Engager avec l'Inspection académique la mise en place d'une politique de sécurité (PSSI) formalisée comme précisé dans la convention tripartie (Académie, CD91, Collège) : la PSSI doit définir les règles attendues par l'Académie. Le Département est chargé de leur mise en place et de leur évaluation
- Réaliser un audit de sécurité technique et organisationnel du périmètre des collèges par un cabinet spécialisé en cybersécurité
- Post audit il conviendra d'élaborer un schéma directeur sur 3 à 6 ans, en définissant les budgets et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre, avec nomination d'un chef de projet en charge de piloter de manière globale ce chantier et de présenter ce plan de sécurisation aux principaux des établissements.

Les périmètres à prendre en compte :

- PC portable des collégiens (fin de mise en œuvre –distribution- à la rentrée scolaire 2026-2027)
- Plateforme ENT
- Infrastructure globale du réseau informatique du Collège
- Réseau local pédagogique du collège
- Réseau local administratif du collège

Enjeux :

- Finaliser le travail engagé avec l'Inspection d'Académie
- Engager un audit de sécurité technique et organisationnel
- Initier les classes mobiles en politique alternative à la distribution des PC des collégiens
- Plateforme ENT : renforcer la solution 2FA plus robuste pour les administrateurs et assurer la protection WAF (Web Application Firewall) et la protection anti-DDOS.

Indicateurs

- Réunir le comité technique *Confiance numérique* initié en 2024.

2. Infrastructure globale du réseau informatique des collèges

Dans le cadre de la convention tripartite (Académie, CD91, Collège) relative à la mise en œuvre du numérique au sein des collèges, le Département doit prendre en charge la mise en place et la maintenance de l'ensemble du réseau informatique des collèges et notamment la sécurisation de ces environnements.

Objectifs

- Définir une infrastructure cible via des ateliers entre le CD91 et l'Inspection académique
- Formalisation de cette infrastructure cible dans un dossier d'architecture technique
- Assurer la migration du serveur Samba Edu (serveur de fichiers de la population pédagogique) de l'Académie vers un serveur de fichiers Windows du CD91 (environ 80% du parc migrés)

Indicateurs

- Assurer la migration complète (100% du parc migré)

3. Réseau (impact sécurité indirect)

- Migration du réseau WAN vers Essonne Numérique (prévue en 2025) : 7 collèges migrés depuis avril 2025, puis à raison de deux collèges par semaine
- Mutualisation des accès Internet en central permettant la mise en œuvre d'une plateforme d'accès à Internet sécurisée et maîtrisée par le Département.

4. Réseau local pédagogique du collège

12 000 PC fixes partagés dans les salles de classe sont gérés et administrés par le Département (DSI).

Objectifs :

- Mettre en conformité les PC partagés au standard PC Kiosque
- Mettre en place une solution centralisée de gestion de ce parc
- Mettre en place une solution de prise en main à distance sur ce parc depuis le réseau du CD91
- Mettre en place un cycle de demande et de validation des logiciels à installer sur ces postes
- Définir un master PC sécurisé avec Windows 11
- Déployer ce master sur tous les PC

Indicateurs :

- Migration des PC fixes en Windows 7 vers Windows 11 (environ 300 PC concernés)
- Etude comparative et financière de solution de protection anti-virus/EDR : la solution SentinelOne équipant déjà le CD91 a été retenue et commence à être déployée.

5. Réseau local administratif du collège

Population : Principaux, adjoints, gestionnaires et secrétaires, infirmiers, psychologues, médecins, CPE, soit environ 1 500 postes de travail concernés.

L'Académie assure actuellement la gestion opérationnelle. Le Département (DSI) intervient pour assistance sur site.

Objectifs :

- Mettre en place une gestion des identités et des accès via l'Active Directory du Département
- Supprimer les droits administrateurs sur les PC du personnels administratifs
- Remplacer les comptes génériques par des comptes nominatifs
- Protéger les PC avec un anti-virus ou un EDR du Département
- Définir un master PC sécurisé avec Windows 11
- Déployer ce master sur tous les PC (2e semestre 2025)
- Mettre en place une solution de prise en main à distance sur ces postes depuis le réseau (en cours).

6. Réseau local des agents des collèges du CD91

- Population : 850 agents CD91 d'entretien et d'accueil des Collèges. Soit environ 120 PC partagés. La double authentification (2FA pour 2 facteurs d'authentification) pour l'accès à

Microsoft 365 est en place depuis janvier 2025. La Migration des environnements Microsoft onpremise (messagerie, suite Office) vers Microsoft 365 est engagée depuis janvier 2025.

Objectifs :

- Mettre en conformité les PC partagés au standard PC Kiosque
- Supprimer les comptes génériques d'ouverture de session du PC partagé et permettre l'ouverture de la session par les comptes nominatifs des agents
- Mettre en place une solution de prise en main à distance sur ces postes depuis le réseau du Département
- Assurer la migration de ces PC vers le VLAN dédié aux agents du Département
- Renforcer l'accès physique aux PC partagés.

VOLET CULTURE PARTAGEE DE LA SECURITE

.....

IV - DEVELOPPER UNE CULTURE DE LA SECURITE PARTAGEE

1. Plans d'intervention

En articulation avec la Préfecture, le Département a mis à jour les plans d'intervention des collèges visant à la mise à disposition d'informations utiles en cas d'intervention des forces de sécurité intérieure et de secours dans les établissements scolaires. Ce dispositif vient compléter le déport d'images vidéoprotection vers le CORG Gendarmerie et le CIC Police. Le Département (Direction sécurité prévention) transmet à la Préfecture les plans d'intervention qui sont consolidés sur une plateforme partagée entre les forces de sécurité intérieure et de secours.

Objectifs :

- Communiquer l'ensemble des plans et fiches d'intervention à la Préfecture
- Veiller à leur mise à jour régulière

Indicateurs :

- Nombre de fiches d'intervention à jour communiquées en Préfecture

2. Cahier des charges sûreté/sécurité pour les constructions

Un référentiel sécurité-sûreté est en cours d'élaboration (DCMB-DSP) afin de permettre une harmonisation des matériels et conceptions des nouveaux collèges. Ce travail s'appuie sur les diagnostics de prévention situationnelle réalisés par la Direction sécurité prévention

Objectifs :

- Harmonisation des matériels
- Rationalisation des conceptions visant à réduire les phénomènes de violence tant envers les personnes qu'envers le bâtimentaire.

3. Exercice sûreté et sécurité d'ampleur dans les collèges et états généraux de la sécurité scolaire

Le Département s'engage à travailler avec la Préfecture et l'Education nationale pour accompagner l'organisation d'exercices de sûreté et sécurité d'ampleur mobilisant les forces de sécurité intérieure et de secours.

Le Département propose de se positionner comme un acteur majeur de l'Etat-major sécurité des écoles qui se réunit annuellement sous le pilotage de la Préfecture. Il veille à associer les communes.

4. Amélioration du parcours d'accueil des publics

Le Département s'engage à renforcer la sécurisation des flux des publics dans l'établissement scolaire.

Objectifs :

- Rappel des obligations de prévenance des prestataires intervenant dans les collèges conformément à la convention bipartite signée par les collèges
- Appui au chef d'établissement pour l'accueil des publics

Indicateurs :

- Suivi annuel des personnels formés et des typologies de formation
- Affichage de la Charte Marianne dans les loges

5. Formation des personnels de collèges aux Valeurs de la République

La loi du 20 avril 2016 a inscrit dans le statut général des fonctionnaires les obligations de dignité, d'impartialité, d'intégrité, de probité, de neutralité et le respect de la laïcité, complétée par la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique et la loi 2021-1109 du 24 août 2021 confrontant le respect des principes de la République et permettant de renforcer les leviers d'actions existants pour assurer un meilleur respect des valeurs républicaines.

Le Département s'engage à renforcer la sensibilisation de ses personnels aux valeurs de la République.

Objectifs :

- Formation à la Laïcité des personnels dans le cadre du plan d'action valeurs de la République porté par la Direction Sécurité Prévention
- Affichage de la Charte Marianne dans les loges

Indicateurs :

- Suivi annuel des personnels formés et des typologies de formation
- Affichage de la Charte Marianne dans les loges

EVALUATION

.....

Cette stratégie est pilotée au plan opérationnel par la Direction sécurité prévention, en articulation permanente avec la DIREC, la DCMB et la DSI.

Elle fait l'objet d'une évaluation opérationnelle trimestrielle, d'un suivi budgétaire croisé entre les directions concernées et d'une évaluation annuelle présentée en Commission permanente.

L'évaluation annuelle est partagée avec la Préfecture et l'Education nationale pour nourrir, notamment, le plan départemental de lutte contre les rixes et l'Etat-major sécurité des écoles.